



Accident routier dans une emprise militaire

Par **frecrx**, le **19/03/2014** à **18:26**

Bonjour,rnrnJe conduisais mon véhicule personnel dans une emprise militaire. Je roulais au pas car je cherchais une place de stationnement. En bout de bâtiment, je tourne à gauche en vérifiant l'absence de véhicule arrivant des deux côtés (obstacle visuel rendant la visibilité difficile) et m'engage doucement. J'ai percuté un véhicule militaire venant de ma droite. Seulement un choc matériel au niveau de nos pare-chocs(peinture de mon véhicule sur le véhicule militaire et enfoncement de sa carrosserie). J'ai établi un constat mais me pose la question si le code de la route s'applique.rnrnMerci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **19/03/2014** à **23:02**

Bonjour,rnrnA défaut de toute conventions contraires, c'est le code de la route qui s'applique.

Par **alterego**, le **20/03/2014** à **06:10**

Bonjour,rnrn**J'ai percuté un véhicule militaire venant de ma droite** dans l'enceinte militaire avez-vous précisé.rnrnEn l'espèce la question ne se pose pas. Il vous serait arrivé la même chose dans les parkings de votre supermarché favori, vous auriez 100% tort.rnrnCordialement

Par **moisse**, le **20/03/2014** à **09:22**

Bonjour,

La question se pose, car dans une enceinte fermée on peut imaginer un tas de règles de circulation, et/ou de stationnement y compris contraires au code de la route.

C'est d'ailleurs souvent le cas dans les grandes entreprises, je pense par exemple aux usines automobiles gigantesques, avec des règles de circulations spéciales.